

## **SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 21 Septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoint.

Michel BERGER – Roger PHILBERT – Régis MONNIER –

Karine RODRIGUEZ - Véronique JOLLY - Jean-Michel ROYER -

Anne PETITEAUX

Absents excusés : Eddy BERNARDI pouvoir à Elodie VIREY

Françoise FEY L'HERISSON pouvoir à Karine RODRIGUEZ

Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu le 28 Septembre 2015 de la part de Bernard VETTRAINO l'informant de sa démission de Conseiller Municipal à dater de la réception de ce courrier. Le nécessaire a été fait au niveau de la Préfecture.

### **I DOSSIER AGENDA ACCESSIBILITE :**

#### **Engagement dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune de LANDREVILLE**

Madame Elodie VIREY, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 ;

Vu la Charte Ville Handicaps adoptée à l'unanimité au 12 Janvier 2011

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

A ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et ne pourront respecter cette échéance. Tel est le constat dressé par la sénatrice Claire-Lise CAMPION dans son rapport sur l'accessibilité Réussir 2015. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée,

également nommé ADAP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

La Commune de LANDREVILLE est attachée à l'accessibilité pour tous. Ainsi, la Charte Ville Handicaps constitue la feuille de route, en identifiant des objectifs précis pour les années à venir, et ce, dans différents champs des politiques publiques : accessibilité des établissements recevant du public, des espaces publics, sport, éducation, emploi, sensibilisations interne et externe au handicap.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, la Commune de LANDREVILLE s'engage dans un Agenda d'Accessibilité programmée, pour son patrimoine d'Établissements Recevant du Public et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité. L'ADAP de la Commune de LANDREVILLE devra alors être déposé auprès du Préfet du département de l'Aube avant le 27 septembre 2015.

Afin d'organiser et de planifier les travaux de mise en accessibilité restants, l'ADAP de la Commune de LANDREVILLE sera construit en lien étroit avec les acteurs locaux et notamment les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir : - approuver l'engagement de la Commune de LANDREVILLE dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité des présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **II TRAVAUX EN COURS ET PROJET MAIRIE :**

- **VESTIAIRES :**

M. le Maire informe que les travaux de démolition du bâtiment ont été réalisés par l'Entreprise DOSSOT. Les gravats stockés sur le plateau de la Guignelle ont été transférés à l'ancienne décharge.

- **TRAVAUX RENOVATION CHAPELLE SAINTE BELINE :**

L'Entreprise SD MACONNERIE étant en pénurie d'effectifs et très demandée suite aux événements climatiques, ne peut pas intervenir prochainement.

- **VOIRIE :**

L'Entreprise POIRIER a effectué les travaux de gravillonnage. Il reste la prestation de balayage et ces travaux seront réalisés prochainement, conjointement à une retouche sur la Rue de la Maladière.

- **TRAVAUX RESTAURATION EGLISE DE L'ASSOMPTION DE MARIE**

M. le Maire donne lecture du courrier DRAC en date du 26 Septembre dernier refusant l'ensemble des travaux de restauration de l'Eglise. Il a pris contact avec M. JUVENELLE. Un rendez-vous sera pris auprès de la DRAC si aucun éclaircissement n'est obtenu sur cette situation.

- **TRAVAUX RESTAURATION CALVAIRE – CROIX - CHRIST ET PREAU**

Les travaux sont en cours, échéance finale prévue 30 Octobre prochain et repose de la Croix à prévoir première quinzaine de Novembre.

- **PROJET MAIRIE :**

Jean-Philippe LOUIS-THIVET expose aux Membres présents le projet de rénovation de Mairie et donne le compte-rendu de la Commission Bâtiments.

- **TRAVAUX AMENAGEMENTS ET ACCESSIBILITE MAIRIE AVEC TRANSFERT DU SECRETARIAT AU REZ-DE CHAUSSEE - CONSULTATION MAITRISE D'OEUVRE**

Considérant la décision municipale du 18 juin 2015 décidant la réalisation d'une pré-étude pour les travaux d'aménagements et d'accessibilité dans le bâtiment de la Mairie avec transfert du secrétariat au rez-de chaussée, afin de permettre la faisabilité et le chiffrage des travaux programmés.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour 5 abstentions et 1 contre

DECIDE de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin de faire réaliser une étude chiffrée pour les travaux d'aménagements et d'accessibilité dans le bâtiment de la Mairie avec transfert du secrétariat au rez-de chaussée, afin d'en permettre la faisabilité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **III PERSONNEL COMMUNAL**

- **Remboursement Indemnités Journalières :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

**ACCEPTE** le remboursement d'indemnités journalières de la CPAM de l'Aube, d'un montant de 687.27 € suite aux arrêts maladie d'un agent non titulaire du 27 janvier 2015 au 01 Mars 2015.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

- **Prise en charge frais formation CNED pour emploi CUI CAE :**

Considérant le plan de formation demandé dans le cadre du dispositif emploi CUI CAE.

Considérant qu'une formation par correspondance « Pack CAP Petite Enfance et ATSEM » pour une durée de 16 mois est dispensée par le CNED pour un montant de 840 € ; et que Mademoiselle JOFFRE Pamela recrutée en emploi CUI – CAE est intéressée par cette formation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** que les frais de formation « Pack CAP Petite Enfance et ATSEM » soient pris en charge par la Commune pour un montant de 840 €.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

#### **IV DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :**

##### **Cadeau parure de stylos pour mariage :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDERANT** la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** d'offrir à chaque couple se mariant à la Mairie de Landreville, une parure de stylos.  
**DIT** que les crédits sont prévus au budget.

#### **V COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

- **CCAO :**

M. le Maire donne des informations sur

- la loi NOTRE
- la fusion des Communautés de Commune au 1<sup>er</sup> Janvier 2017
- projet station-service

##### **Conteneurs Papiers :**

2 conteneurs d'un volume de 4 m<sup>3</sup> chaque, ont été commandés. Les emplacements seront sur le Parking Aristide Estienne et Rue des Fâches.

- **SDEA :**

M. le Maire rend compte de la réunion du SDEA :

- nouveaux compteurs « Linky » prévus pour juin 2019
- Groupement d'achat commandes d'électricité : - 15 % sur les factures
- prises électriques bornes de recharge : des informations seront communiquées assez prochainement.

- **RPI :**

Elodie VIREY donne le compte-rendu de la rentrée scolaire : les effectifs, activités-périscolaires envisagées et en cours ainsi que le fonctionnement de la cantine et garderie scolaire.

##### **Activités périscolaires – Convention de mise à disposition APASSE 10**

Considérant la mise en place des activités périscolaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**ACCEPTE** la convention de mise à disposition de l'APASSE 10 pour l'un de ses salariés du 04 Septembre 2015 au 16 Octobre 2015 – encadrement atelier slam pour 10 h 50 au coût horaire moyen de 66.33 € et l'adhésion pour l'année civile au coût de 25 €.

**DIT** que les crédits seront prévus au budget.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

- **Réunions Commissions** :

- Finances et Exploitation des Biens Communaux : Jeudi 08 Octobre 2015 à 18 h 30

- CCAS : Lundi 12 Octobre 2015 à 18 h 30

- Fleurissement : Lundi 12 Octobre 2015 à 19 h 30

- Landreville Infos : Mardi 06 Octobre 2015 à 17 h

- Cimetière : Jeudi 15 Octobre 2015 à 18 h 30

- Garderie : Mercredi 07 Octobre 2015 à 10 h

## **VI INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- **Téléphonie mobile** :

Le réseau refonctionne normalement depuis le 29 Septembre contrairement à ce qui avait été initialement annoncé. (Janvier 2016).

- **ADSL** :

Le Conseil General terminera les quelques travaux d'ici la fin de l'année 2015 avec une date de mise en service maxi fin Février 2016.

- **AFR de Landreville** :

L'Assemblée Générale aura lieu le Mercredi 21 Octobre 2015 à 18 h 30 à la Maison des Associations.

- **Moto-pompe** :

Une proposition de prix à 500 € à débattre sera soumise à l'intéressé.

- **Rotondes** :

M. le Maire informe le Conseil que lors du coup de vent du 24 août dernier, les deux rotondes ont été endommagées ainsi que deux lampadaires situés sur l'Espace Chaussin et des tuiles sur la toiture de l'Eglise.

- **Courrier M. et Mme FOLOPE Michel** :

M. le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme FOLOPE Michel proposant à la Commune la vente de leur résidence sise au 30 grande Rue, abritant leur ancien Commerce pour la somme de 130000 euros. Le Conseil Municipal par 11 voix contre et 2 abstentions décide de ne pas acquérir cet immeuble.

**PEP 10** :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité refuse l'octroi d'une subvention à la PEP 10.

**INFOS DIVERSES** :

- Lecture du Courrier de Mme GEISEN

- M. FREREBEAU est placé à l'Hôpital de Bar sur Seine et son chien a été adopté.

- Véronique JOLY demande s'il serait possible (si les finances le permettent) de revoir le grillage du court de tennis.

Régis MONNIER : arbre qui devient dangereux vers le Garage MAUCLAIRE.

Roger PHILBERT : tapis à l'entrée de la MDA et crochet à la porte

Michel BERGER : Que peut faire le Conseil Municipal face à la perte de ses commerces.  
Est-il possible que les jours de chasse soient connus pour les randonneurs.

Jean-Luc GALLEY : loi NOTRe et suppression des Syndicats

Elodie VIREY : grille Rue Sous la Belle

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 00.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 04 Novembre 2015.